



N° 11 633*02

DEMANDE DE DÉROGATION POUR

- LA RECOLTE*, L'UTILISATION*, LE TRANSPORT*, LA CESSION*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande
Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : Dubois Yvain (Ecologia conseils)
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Commune d'Eyzin-Pinet
Adresse : N°147... Rue Chemin chez Fernand
Commune Eyzin-Pinet... Code postal 38780
Nature des activités : Bureau d'études en environnement et concertation
Qualification : Ingénieur écologue

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION
Table with 3 columns: Nom scientifique / Nom commun, Quantité(1), Description (2). Rows include Aster amellus (Max 10000 / 100) with descriptions Graines and Plants.

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *: RECOLTE [X], UTILISATION [X], TRANSPORT [X], CESSION [] ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles
Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Renforcement d'une station isolée d'Aster amelle par transplantation de plants cultivés issus de la collecte de graines dans une station proche. Stations isolées en limite d'aire d'une espèce « En Danger » sur la liste rouge régionale.
Récolte : La collecte de graines visera à échantillonner l'ensemble de la population mais n'excédera pas 5 % (<1 % visé) de la production de graines afin de n'avoir aucun impact sur cette espèce vivace
Utilisation : Les graines seront semées afin de produire des plants destinés à être transplantés et renforcés une population menacée
Transport : les graines seront transportées du lieu de collecte au lieu de culture. Les plants seront transportés du lieu de culture au lieu de transplantation
Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION *: RECOLTE [X], UTILISATION [X], TRANSPORT [X], CESSION [] ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles
Récolte : Août-novembre 2026
Utilisation : Août à décembre 2026
Transport : Août à décembre 2026
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE

E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE

Préciser les régions administratives : Auvergne – Rhône-Alpes.....
les départements : Isère.....
les cantons : Vienne.....
les communes : Saint-Romain-de-Surieu, Cour-et-Buis, Eyzin-Pinet

E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques : Les graines seront récoltées à la main en ne prélevant qu'un capitule par pied afin de ne pas impacter la population. Les graines seront ensachées et gardées au sec avant leur utilisation.

Suite sur papier libre

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Ingénieur agronome

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom : Barataud Régine (Hortibuis).....
ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Commune d'Eyzin-Pinet

Adresse : N°486.....Rue chemin des Guillemerets

Commune Cour-et-Buis..... Code postal 38122

Nature des activités : Horticultrice

Qualification : Bac pro horticole

F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : 0,5 h

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc.. ;

Végétaux cultivés en pots de 9x 9 cm conditionnés en cagettes (28 par cagette)

Suite sur papier libre

G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un rapport sera rédigé faisant le bilan complet de l'opération : collecte des graines, semis, culture, transplantation sera adressé à la DREAL AURA fin décembre 2026.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Eyzin-Pinet..... Le 12 décembre 2024..... Votre signature
---	--